

## *COMMUNIQUÉ FFC*

Montigny-le-Bretonneux, le 31 octobre 2020

**Samedi 31 octobre 2020**

**La Fédération Française de Cyclisme annonce la suspension de toutes les compétitions du calendrier amateur et milite pour le maintien d'une pratique cycliste individuelle appropriée.**

Dans cette période de crise sanitaire particulièrement grave pour notre pays, la Fédération Française de Cyclisme exprime son soutien à celles et ceux qui sont directement touchés par la maladie, ainsi qu'aux personnels soignants, une nouvelle fois, durement mis à contribution.

La Fédération Française de Cyclisme appréhende ce contexte avec gravité et considère, que les conséquences immédiates du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, entraînent pour le territoire métropolitain et le département de La Martinique :

***la suspension de toutes les compétitions du calendrier amateur jusqu'au 2 décembre 2020.***

Ce même décret devant faire l'objet de circulaires d'application, la Fédération Française de Cyclisme participe activement aux échanges préalables à leur définition.

En particulier, et compte-tenu des retours d'expérience de la première période de confinement, la FFC appelle les autorités de notre pays à prendre en compte l'importance de la dynamique associative et du maintien d'une pratique sportive suffisante pour que la nation puisse supporter les effets d'une telle crise.

Pour cela, elle milite pour des précisions ou aménagements sur les points suivants :

- Possibilités d'encadrement des mineurs pour la pratique cycliste (notamment dans le cadre du temps périscolaire pour permettre un accueil par les écoles de cyclisme).
- Élargissement du périmètre de la pratique de Haut Niveau au plus haut degré de classification des structures fédérales pour que leurs athlètes puissent poursuivre leurs activités cyclistes.

- En partenariat avec les autres Fédérations et Associations représentatives, encouragement à l'utilisation du vélo comme moyen de transport et précision des possibilités laissées à l'usage du vélo dans le cadre de l'activité physique individuelle.
- Extension de la notion de déplacement, à caractère professionnel, aux déplacements des dirigeants bénévoles nécessités par la gestion de leur association.
- Report des obligations de tenue des Assemblées Générales (Clubs, Comités Départementaux, Comités Régionaux et Fédération).

Tout à fait consciente de l'extrême difficulté de la situation, la Fédération Française de Cyclisme mettra, une nouvelle fois, tout en œuvre pour accompagner l'ensemble de ses structures. Elle invite ses comités et ses clubs, qui auraient besoin d'accompagnement, à utiliser la messagerie :

[assistancecovid19@ffc.fr](mailto:assistancecovid19@ffc.fr)

Contact : Responsable Communication - Sylvie Pasqualin – [s.pasqualin@ffc.fr](mailto:s.pasqualin@ffc.fr) / Tel : 06 07 89 87 46



**À propos de la Fédération Française de Cyclisme.** Créée en 1881, la Fédération Française de Cyclisme est une fédération sportive olympique agréée et délégataire du Ministère des Sports. Elle a pour mission l'organisation, la promotion et le développement, sur tout le territoire français, du sport cycliste sous toutes ses formes. Elle regroupe plus de 2 500 clubs affiliés et compte près de 113 000 licencié.e.s. La FFC, c'est également 9 disciplines fédérales :

cyclisme sur route, cyclisme sur piste, VTT, BMX, BMX Freestyle, Cyclo-cross, Polo vélo, cyclisme en salle et vélo couché.

Son siège social est implanté au sein du Centre National du Cyclisme, à Saint-Quentin-en-Yvelines, Pôle France qui accueillera les épreuves de Cyclisme sur piste et de BMX race lors des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Fédération Française de Cyclisme  
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines  
1, rue Laurent Fignon  
78180 Montigny-le-Bretonneux  
[www.ffc.fr](http://www.ffc.fr)

